



Mairie de Peyrolles-en-Provence
Tél. 04.42.57.80.05
Télécopie : 04.42.67.05.19

Nombre de conseillers

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 29 |
| Pouvoirs | 4 |
| Présents | 18 |
| Votants | 22 |

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 013-211300744-20210406-DE2021_04_054-DE

L'an deux mille vingt-et-un

Le mardi six avril

le Conseil Municipal de la commune de **PEYROLLES en PROVENCE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier FRÉGEAC, Maire
Date de la convocation du conseil municipal : le 31.03.2021

OBJET :

**PROJET ÉDUCATIF PETITE
ENFANCE & ENFANCE
« 0 – 11 ANS »**

ANNÉE 2020/2026

RECONDUCTION

DE 2021-04-054

PRÉSENTS :

Patrick **APICELLA** – Thomas **ARCAMONE** – Joël **BOTELHO** – Karim **BOUCHERIT** – Suzanne **BRITO** - Betty **CARVOU** – Daniel **DECANIS** – Stéphanie **DELVOYE** – Jacqueline **DRAHONNET** - Patricia **DUPANIER** – Thomas **ESCOFFIER** – Martine **FAUVET** – Olivier **FRÉGEAC** – Sandrine **LERDA** - Gaëtan **MUSELET** – Nicolas **PARADISO** – Marie **RUFFINATTO** - Céline **SORRIBAS**

EXCUSÉS avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 :

Béatrice **BALP** pouvoir remis à Betty **CARVOU**
Prescilla **FONTAINE** pouvoir remis à Olivier **FRÉGEAC**
Anne-Marie **FUCHS** pouvoir remis à Sandrine **LERDA**
Sylvain **VIDOT** pouvoir remis à Patrick **APICELLA**

ABSENTS EXCUSÉS : Jennifer **BOMO-COHEN** - Nicolas **CONSTANTY** – Xavier **FOUYAT**

ABSENTS : Franck **AUZET** - Hamidou **BENLAKHLEF** – Christine **BUQUET** – Michel **FOURNIER**

Monsieur le Maire donne lecture de la reconduction du Projet Éducatif Petite Enfance et Enfance. Le Projet Éducatif « Enfance/Jeunesse » actuel de la Commune nécessite des modifications et des adaptations, afin de correspondre aux besoins identifiés des enfants et des familles sur le territoire, mais aussi les moyens à mettre en œuvre.

Ainsi, il est proposé de voter le Projet Éducatif Petite Enfance/Enfance (0/11 ans) annexé à la présente qui détaille les objectifs éducatifs attendus de la petite enfance et de l'enfance (crèche, ACM péri et extrascolaire 3/11 ans, écoles, associations locales, etc...). Ce projet éducatif a été validé en Commission des Écoles du 04 février 2021.

Le projet éducatif est le garant du respect des attentes de la Commune. En effet, les prestataires et délégataires des équipements construisent, sur la base du projet éducatif communal, les projets pédagogiques des structures.

Les objectifs locaux se déclinent donc ainsi :

- Apprentissage de la vie en collectivité en favorisant les dynamiques citoyennes.
- Tolérance et respect d'autrui.
- Respect de la laïcité et des valeurs de la République.
- Initier la découverte des notions de « droits » et « devoirs ».
- Prévention de la santé et des conduites à risque
- Assurer une veille attentive en cas de difficultés rencontrées (santé, psychologiques, physiques, etc.) par les enfants et les orienter, ainsi que leur famille, vers des acteurs spécialisés.
- Prévention du harcèlement.
- Accompagnement des enfants dans leur pratique des réseaux sociaux, des usages d'internet, etc.
- Favoriser et entretenir le lien intergénérationnel.
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie.
- Diversifier les activités de découvertes (culturelles, artistiques, scientifiques, sportives, etc.) et de loisirs.

- Intégrer et maintenir l'inclusion des enfants porteurs de maladie chronique ou d'handicap au sein des équipements.
- Repositionner l'enfant en tant qu'individu au sein du groupe.
- Rendre l'enfant acteur de son accueil.
- Adapter les activités aux besoins des enfants et des familles.
- Accompagnement à la parentalité.
- Promouvoir une information adaptée aux familles afin de mieux les orienter dans leur parcours de parents
- Développer des services de qualité aux familles et adaptés à leurs besoins.
- Assurer une continuité éducative entre les établissements : crèche, écoles, accueil collectif de mineurs, assistants maternels, etc.

Pour rappel, le projet éducatif est une obligation réglementaire et doit être communiqué aux familles (Article R.227-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Ainsi, il doit être affiché dans tous les équipements d'accueil de la Commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Le Conseil Municipal, après divers échanges de vue, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Projet Éducatif Petite Enfance et Enfance 0-11 ans, tel qu'annexé à la présente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer,
- **DIT** qu'il sera notifié aux familles par toute voie de communication.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture d'Aix
le
et publication ou notification
DU 07.04.2021

LE MAIRE


OLIVIER FRÉGEAC

Projet Educatif Petite Enfance-Enfance « 0-11 ans » 2020 - 2026



PROJET EDUCATIF PETITE ENFANCE ET ENFANCE « 0 - 11 ANS » ANNEE 2020 - 2026

1. INFORMATIONS CONCERNANT L'ORGANISATEUR

La Mairie de Peyrolles en Provence a pour ambition d'offrir aux Jeunes enfants et enfants des équipements d'accueil de qualité, respectant leurs besoins individuels au sein du collectif et en prenant en compte les besoins des familles concernant les modes d'accueil.

En ce sens, la Commune a ouvert en 2008 un établissement d'accueil du Jeune enfant (0/ 3 ans), la crèche Françoise Dolto, et entamé des démarches d'amélioration et de professionnalisation de l'Accueil Collectif de Mineurs les Castors (extrascolaire et périscolaire 3 - 11 ans).

La gestion de la crèche Françoise Dolto et de l'Accueil Collectif de Mineurs a été confiée à deux associations spécialisées dans ces domaines, respectivement dans le cadre d'une délégation de service public et d'un marché de service.

Afin que ces gestionnaires proposent des projets pédagogiques correspondant aux attentes éducatives de la Commune, il est important de construire un projet éducatif qui soit le fil conducteur des actions mises en place sur le terrain.

Ainsi, la Commune s'assure du respect de ses engagements politiques en termes de petite enfance et d'enfance, au travers du projet éducatif, vis-à-vis des familles et des enfants.

De plus, dans le cadre de ce projet éducatif et dans le souci d'offrir des équipements de qualité aux enfants et familles, la Commune a entrepris la construction d'un bâtiment spécialement dédié à l'ACM 3/11 ans, afin de le délocaliser des écoles sur le temps du mercredi et des vacances.

Ce bâtiment sera situé sur le terrain jouxtant la crèche, à proximité également de la Maison de Retraite, et dont la livraison sera prévue en début d'année 2023. Cet emplacement est idéal car permettant de mettre en œuvre plus aisément les objectifs éducatifs cités plus bas.

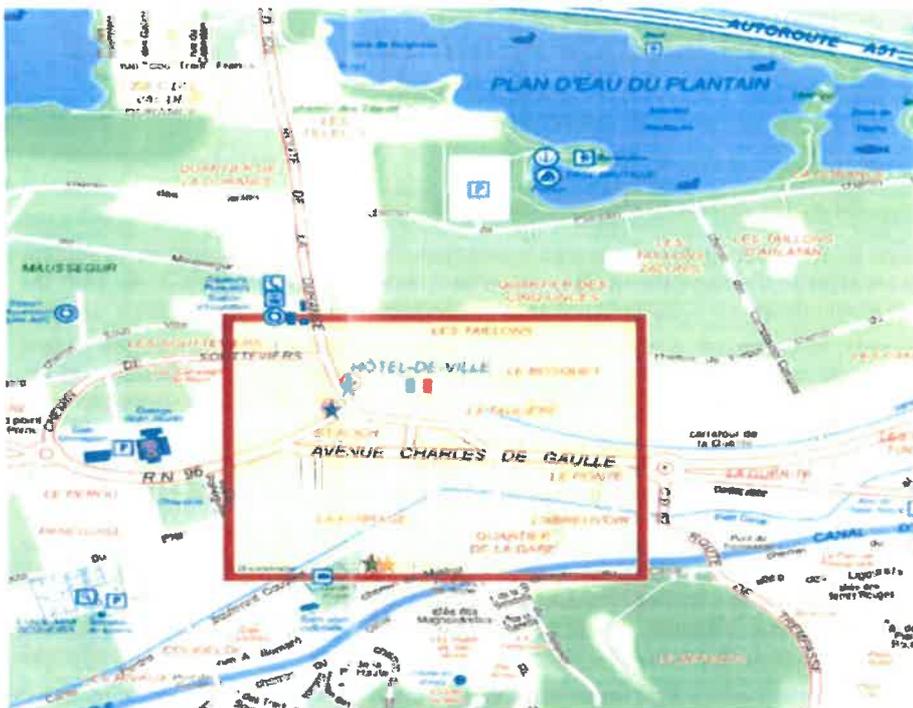
Dans un second temps, et si les effectifs scolaires sont à la hausse, un groupe scolaire devrait s'accoler, dans la continuité du bâtiment de l'ACM. Ainsi, cette démarche s'inscrit totalement dans le cadre de la continuité éducative poursuivie par la Commune.

Autour de ces équipements communaux, les assistants maternels et les écoles jouent également un rôle essentiel et prépondérant dans une prise en charge de qualité des enfants tout au long de la Journée. Même si ces structures d'accueil n'obéissent pas à la même législation et réglementation; pour les unes, le Code de l'Action Sociale et des Familles, pour les autres le Code de l'Éducation; le projet éducatif communal a pour mission d'harmoniser l'ensemble des temps de l'enfant au sein de ces différentes structures.

Au-delà de ces équipements institutionnels, la Commune doit également s'appuyer sur son tissu associatif local (parents d'élèves, 1.2.3 petits pas, Résonnances, les minipouces, etc.) qui œuvre dans l'intérêt des familles et de l'enfant.

L'implantation de certains équipements (écoles et ACM ★- crèche★ - futur bâtiment ACM ★, etc.) est centralisée, facilitant ainsi le travail en partenariat. (cf. plan ci-dessous) :

Projet Educatif Petite Enfance-Enfance « 0-11 ans » 2020 - 2026



2. LES OBJECTIFS EDUCATIFS.

Le projet éducatif « 0-11 ans » s'appuie sur la Convention Internationale des Droits de l'enfant du 20 novembre 1989 et du Code de l'Enfant, mais aussi sur le diagnostic du précédent Projet Educatif qui a mis en exergue les problématiques rencontrées, les actions à développer/pérenniser, les réajustements opérés mais aussi les réussites ; notamment dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Les objectifs locaux se déclinent donc ainsi :

- ✓ Apprentissage de la vie en collectivité en favorisant les dynamiques citoyennes.
- ✓ Tolérance et respect d'autrui.
- ✓ Respect de la laïcité et des valeurs de la République.
- ✓ Initier la découverte des notions de « droits » et « devoirs ».
- ✓ Prévention de la santé et des conduites à risque
- ✓ Assurer une veille attentive en cas de difficultés rencontrées (santé, psychologiques, physiques, etc.) par les enfants et les orienter, ainsi que leur famille, vers des acteurs spécialisés.
- ✓ Prévention du harcèlement.
- ✓ Accompagnement des enfants dans leur pratique des réseaux sociaux, des usages d'internet, etc.
- ✓ Favoriser et entretenir le lien intergénérationnel.

Projet Educatif Petite Enfance-Enfance « 0-11 ans » 2020 - 2026

- ✓ Favoriser l'apprentissage de l'autonomie.
- ✓ Diversifier les activités de découvertes (culturelles, artistiques, scientifiques, sportives, etc.) et de loisirs.
- ✓ Intégrer et maintenir l'inclusion des enfants porteurs de maladie chronique ou d'handicap au sein des équipements.
- ✓ Repositionner l'enfant en tant qu'individu au sein du groupe.
- ✓ Rendre l'enfant acteur de son accueil.
- ✓ Adapter les activités aux besoins des enfants et des familles.
- ✓ Accompagnement à la parentalité.
- ✓ Promouvoir une information adaptée aux familles afin de mieux les orienter dans leur parcours de parents
- ✓ Développer des services de qualité aux familles et adaptés à leurs besoins.
- ✓ Assurer une continuité éducative entre les établissements : crèche, écoles, accueil collectif de mineurs, assistants maternels, etc.

3. PRESENTATION DU MULTI-ACCUEIL COLLECTIF FRANÇOISE DOLTO.

La crèche Française Dolto, sise rue Aimé Bernard, est située en centre village, à proximité de la Maison de Retraite et des écoles communales. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 07h30 à 18h30, avec des périodes de fermeture annuelle (1 semaine durant les vacances de Noël, 1 semaine durant les vacances de printemps, 3 semaines durant le mois d'août).

D'une superficie de 873 m² (et 400 m² de jardin), elle comporte 5 sections, un patio et un jardin découpé en deux parties. Le grand nombre de sections permet d'accueillir les jeunes enfants au sein de tout petit groupe, mettant en avant la relation référent/enfant et harmonisant ainsi les besoins individuels des jeunes enfants au sein du groupe.

L'établissement accueille les enfants selon quatre types d'accueil :

- les accueils réguliers
- les accueils occasionnels
- les accueils périscolaires
- les accueils d'urgence destinés à répondre à des situations imprévisibles (maladie, accident, mission intérimaire ...) ou à la demande des services sociaux ou municipaux.

La crèche Française Dolto se doit d'être à la fois un lieu d'accompagnement à la parentalité mais aussi un lieu de prise en compte de la parole des familles. La Commune, par la mise en place d'un Conseil d'Etablissement au sein de la crèche, souhaite ouvrir la discussion avec les familles sur les aspects pédagogiques, éducatifs, etc., développés au sein de la structure. De plus, des réunions ou ateliers thématiques au sein de la crèche doivent permettre de soutenir les familles dans leur fonction éducative.

Enfin, des passerelles régulières vers l'école maternelle, l'ACM maternel, les assistants maternels et les autres associations locales œuvrant dans l'intérêt des familles et des enfants, doivent permettre l'harmonisation de l'accueil de l'enfant au sein des différents établissements afin d'assurer une continuité éducative sur la Commune.

Projet Educatif Petite Enfance-Enfance « 0-11 ans » 2020 - 2026

4. PRESENTATION DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS LES CASTORS 3 / 11 ANS

L'Accueil Collectif de Mineurs les Castors extra et périscolaire sont intégrés au schéma de développement de la Convention Territoriale Globale Val de Durance (anciennement CEJ) et contractualisés dans le cadre d'une Convention d'objectifs et de financements, permettant ainsi à la Commune de bénéficier de prestations de fonctionnement versées par la CAF des Bouches du Rhône.

a. L'accueil extrascolaire 3/11 ans.

L'accueil des enfants de 3 à 11 ans durant les vacances se fait :

- A l'école maternelle pour les enfants de 3 à 5 ans. Les salles mises à disposition: hall d'accueil, hall Hironnelle, salle polyvalente, salle de lecture, bibliothèque, un dortoir, réfectoire, sanitaires et cour.
- A l'école élémentaire Toussaint Barthomeuf pour les enfants de 6 à 11 ans. Les salles mises à disposition : salle du centre de loisirs, réfectoire, vidéothèque, salle informatique, bibliothèque, sanitaires et cours.

L'ACM extrascolaire est ouvert durant les petites et grandes vacances scolaires (sauf 2 semaines à Noël et 2 semaines en août) et tous les mercredis en période scolaire, de 07h30 à 18h00, avec possibilité d'accueil, uniquement le mercredi, en ½ journée matin ou après-midi avec repas.

L'ACM extrascolaire Les Castors doit être, pour les enfants accueillis, un lieu d'expérimentation et de découvertes d'activités culturelles, artistiques, sportives, de loisirs mais aussi d'apprentissage de la citoyenneté au travers d'actions pédagogiques mises en place. Il doit permettre à chaque enfant de s'épanouir, grâce au respect de ses besoins individuels, au sein du collectif.

b. L'accueil périscolaire 3/11 ans.

Les enfants sont accueillis le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- De 07h30 à 09h00 : accueil périscolaire dans les deux écoles.
- De 12h00 à 14h00: pause méridienne dans les deux écoles, avec les ateliers « du midi » uniquement à l'école élémentaire.
- De 17h00 à 18h30: accueil périscolaire dans les deux écoles.
- De 17h00 à 18h15 : étude uniquement à l'école élémentaire, le lundi, mardi et jeudi.

Sur le temps du mercredi, les enfants sont accueillis en journée ou 1/2 journée, avec une amplitude d'ouverture de 10h30 (de 7h30 à 18h00).

Les salles mises à disposition pour l'ensemble des temps sont les mêmes que pour l'accueil de loisirs extrascolaire.

L'accueil périscolaire, le mercredi et les ateliers du midi ont pour objet de proposer un accueil adapté à l'âge, au rythme et aux besoins de l'enfant, tout en aidant les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale. Les activités proposées doivent permettre à l'enfant de découvrir de nouvelles pratiques culturelles, de loisirs, etc., d'apprendre les règles de vie en collectivité mais aussi d'appréhender sereinement sa journée d'école.

Projet Educatif Petite Enfance-Enfance « 0-11 ans » 2020 - 2026

Le temps de repas se doit d'être un temps de détente et d'échanges, propice à la découverte de nouvelles saveurs et participer à la construction d'un bon équilibre alimentaire en adéquation avec la réglementation (Loi Egalim, etc.). Dans ce cadre, la Commune met en place différentes actions comme la lutte contre le gaspillage alimentaire, les menus bio, etc.

L'étude, quant à elle, permet à chaque enfant d'effectuer les devoirs remis dans la journée. Le personnel veille au calme et si l'enfant le demande, peut aider aux leçons. L'étude est encadrée par les enseignants rémunérés par la Commune.

Afin de répondre en partie à ces objectifs, certaines activités proposées dans le cadre des accueils périscolaires, mercredi et ateliers peuvent et doivent être en lien avec les projets des écoles.

A noter

A compter de début 2023, l'ACM mercredi et vacances 3/11 ans occupera le nouveau bâtiment comme cité précédemment. Les accueils périscolaires du matin et du soir resteront quant à eux rattachés aux établissements scolaires.

5. PARTENARIAT - ACTIONS TRANSVERSALES.

Un grand nombre d'associations œuvrent pour les enfants et leurs familles sur la Commune.

Au-delà des associations sportives, culturelles et de loisirs qui proposent des activités aux enfants, d'autres associations ont des missions à visée plus « sociale » et d'accompagnement à la parentalité :

- ✓ 1.2.3 petits pas - association organisant un Lieu d'Accueil Enfant Parent; des cours d'alphabétisation; des cafés « parents - ados » ; des ateliers d'accompagnement à la parentalité ; des ateliers de communication non violente.
- ✓ Résonnances - association de médiation familiale. Lei Pitchoun - association des parents d'élèves.
- ✓ Les mini-pouces - association de regroupement d'assistantes maternelles.

Il est également important de prendre en compte, dans ce volet « partenariat », les rôles prépondérants de la crèche, des écoles, du collège et des assistants maternelles.

Il est donc nécessaire d'établir un partenariat de fond avec l'ensemble de ces acteurs afin de proposer des actions éducatives communes et ayant du sens pour les familles et les enfants.

Fait à Peyrolles en Provence, le,

Olivier FRÉGEAC

Le Maire
Peyrolles en Provence